

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

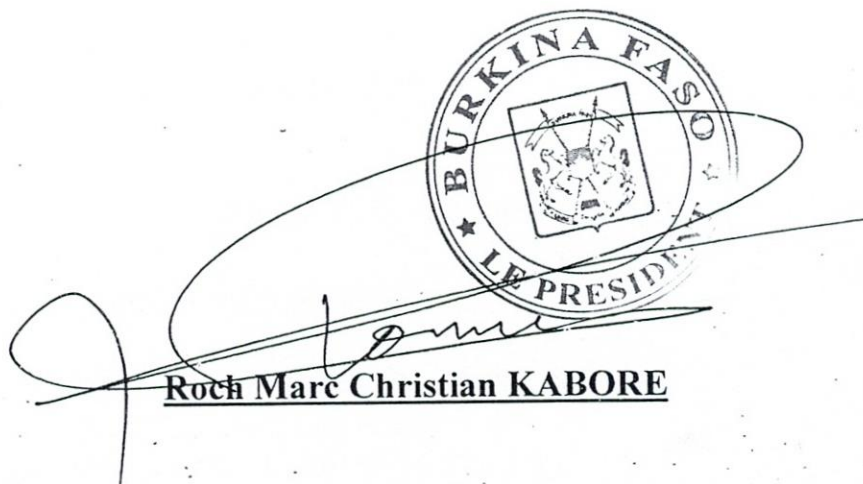
- VISA N° 00669
10/10/2018
- VU la Constitution ;
 VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier
 Ministre ;
 VU le décret n° 2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du
 Gouvernement ;
 VU le décret n° 2018-0272/PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant
 attributions des membres du Gouvernement ;
 VU la loi n° 034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
 VU la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des
 catégories d'établissements publics ;
 VU le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général
 des établissements publics de santé ;
 VU le décret n° 2015-1268/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 09 novembre 2015
 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers régionaux ;
 VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant
 organisation du Ministère de la Santé ;
 VU le décret n° 2018-0800/PRES/PM/MS/MINEFID du 20 septembre 2018
 portant nomination d'Administrateurs au Conseil d'administration du Centre
 hospitalier régional de Dédougou ;
- Sur rapport du Ministre de la santé ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 01 août 2018 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Robert KARAMA, Mle 118 893 J, Médecin de santé
 publique, est nommé Président du Conseil d'administration du
 Centre hospitalier régional de Banfora pour un premier mandat
 de trois (03) ans.

ARTICLE 2 : Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 02 octobre 2018



Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement



Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Le Ministre de la Santé



Nicolas MEDA